

Règlement de consultation

Programme Advenir Formations

2026-2027

1. L'Avere-France

L'Avere-France, association nationale fondée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne pour promouvoir la mobilité électrique en France, est un pôle d'information, d'échanges et d'expertise qui rassemble l'écosystème de la mobilité électrique et veut être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

2. Présentation du programme Advenir

L'Avere-France pilote depuis 2016 le programme CEE Advenir (ci-après dénommé le « **Programme** ») dont elle a été à l'initiative. Le programme Advenir vise à l'installation de bornes de recharge notamment pour les acteurs identifiés ci-après : particuliers en logement collectif, bornes ouvertes au public mises en œuvre par les collectivités ainsi que par des acteurs privés de la mobilité lourde et les entreprises liées aux métiers des services de l'automobile.

Depuis 2020, le programme pilote également un ambitieux programme de formation et de sensibilisation qui a déjà touché plus de 250 000 personnes.

Dans le cadre de sa convention de reconduction pour 2026 et 2027, le programme Advenir a notamment acté la poursuite de son programme national de formation et de sensibilisation à la mobilité électrique : Advenir Formations. Le programme de formations pour cette période a ensuite été précisé par le comité de pilotage du programme en juin 2024 dans le cadre du projet Advenir Formations 2027 (plus de détails en Annexe 1).

3. Présentation d'Advenir Formations

Le volet Formations du Programme souhaite contribuer à accélérer le passage vers la mobilité électrique en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs de cette transition. Plus de 250 000 personnes ont pu être sensibilisées grâce à Advenir Formations au travers de plus de 2 000 événements à destination de ses cibles (plus de détails en Annexe 2).

L'Avere France souhaite s'appuyer sur un réseau de structures régionales pour assurer sur la période 2026 - 2027 le démarchage de participants, l'organisation opérationnelle d'événements de formation et de sensibilisation, une présence locale et le montage des partenariats régionaux qui permettront la bonne tenue de ces événements.

4. Contexte de la consultation et opportunité

Depuis son lancement, **le programme Advenir Formations s'est appuyé sur un réseau de partenaires régionaux** dans le cadre de conventions de partenariat signées avec l'Avere-France, afin d'effectuer ses actions de sensibilisation et de formation.

Ce cadre contractuel a permis la création d'un réseau de partenaires et de fixer des engagements précis, à la fois quantitatifs et qualitatifs, pour des cibles identifiées (professionnels de l'immobilier, élus locaux, étudiants, grand public), tout en définissant les modalités de reporting et les financements associés aux actions réalisées.

Le dispositif a pu dans ce cadre être éprouvé. Les objectifs fixés se sont avérés réalistes et atteignables notamment au regard des ressources et actions de soutien mises en place par l'Avere-France et l'ensemble de ses partenaires.

Dans la perspective du programme 2026-2027, l'Avere-France engage une évolution du mode de contractualisation historique vers un **marché de prestations de services, afin de permettre au dispositif d'identifier les meilleurs partenaires possibles sur chaque territoire couvert**. Ce changement vise à **encourager l'innovation, à faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs capables de répondre aux enjeux croissants du programme** et à **homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire vers davantage de professionnalisation**. Il s'agit ainsi de tirer pleinement parti des acquis du dispositif projet existant, tout en offrant un cadre renouvelé propice à la coopération et l'amélioration continue.

5. Périmètre du projet et description des attendus

Rôle et missions des prestataires

Le présent marché de prestations pour Advenir Formations 2026-2027 s'inscrit dans la continuité et la montée en puissance du programme. Ses objectifs ont été validés par le comité de pilotage du programme et structurés autour de l'objectif ambitieux pour ses actions régionales de **former ou sensibiliser plus de 60 000 nouvelles personnes entre 2026 et 2027**.

Pour atteindre cet objectif, les prestataires auront pour mission de déployer, à l'échelle régionale, une combinaison cohérente d'actions de **prospection territoriale active, de formation et de sensibilisation**.

L'Avere-France recherche des partenaires disposant à la fois d'une capacité à **former des publics variés** et à **mobiliser les parties prenantes sur leur territoire**, dans une logique proactive de déploiement et d'animation.

Les rôles des prestataires seront structurés en trois axes :

Axe 1 – Démarchage de partenaires locaux pour l'organisation de sessions de formations

Il sera attendu du prestataire retenu de mettre en œuvre localement l'ensemble des actions de prospection nécessaires au remplissage des sessions requises pour atteindre ses objectifs.

Cette activité comprend notamment :

- Identification des cibles sur le territoire,

- actions de démarchage à distance et en présentiel (prise de contact individuelle, mailing, phoning, rendez-vous physiques, networking, ...),
- prise de contact avec des structures relais (administration, fédérations, ...),
- création de partenariats régionaux,
- tout autre action commerciale identifiée comme pertinente par le partenaire.

L'Avere-France pourra fournir en support de nombreux contacts existants issus de partenariats nationaux ainsi que des formations, éléments de prospection et outils divers permettant de faciliter la mise en œuvre de cet axe.

L'accès à des supports de présentation du programme et des outils d'inscription à une session, notamment disponible sur le site je-roule-en-electrique.fr, faciliteront également cette démarche.

Autre élément déterminant dans la prospection, les formations sont gratuites pour les apprenants sachant qu'elles sont intégralement financées par le programme Advenir via les CEE, et notamment via le présent appel d'offre.

La complexité de cet axe est notable, et le prestataire doit y accorder une attention particulière afin de garantir la bonne atteinte des objectifs sur le territoire concerné.

Axe 2 – Actions de formation et de sensibilisation auprès des professionnels et des étudiants

Le marché visera deuxièmement à l'organisation et l'animation des sessions de formation et de sensibilisation à destination :

- Des **professionnels de l'immobilier (syndics, bailleurs, copropriétés)** afin de leur donner les informations nécessaires pour anticiper au mieux les besoins d'infrastructures liées aux véhicules électriques dans l'habitat collectif et à pouvoir accompagner les besoins des copropriétaires et occupants,
- Des **élus et agents des collectivités locales**, pour leur donner les moyens de piloter localement la transition vers la mobilité électrique en cours et la mise en place de réseaux de bornes de recharge publics ou privés,
- Des **étudiants**, afin de les sensibiliser aux enjeux de la transition vers la mobilité électrique et aux nouveaux métiers liés à ce secteur via des interventions dans des cursus ciblés,
- Des **entreprises qui pourront être prochainement concernées par les obligations réglementaires de verdissement de leur flotte** (flottes de +100 véhicules, notamment des PME et ETI).

Les prestations attendues sur cet axe incluront l'animation des sessions de formation en utilisant les outils pédagogiques intégralement fournis par l'Avere-France ainsi que la capacité à identifier et mobiliser localement les différentes cibles.

Ce segment du marché nécessitera des prestations qualitatives, adaptées aux profils, avec une pédagogie différenciée et des obligations de reporting mensuel et annuel sur les volumes formés, la satisfaction des publics, conformément aux dispositions prévues.

Il est également à noter que les actions de formation auprès des entreprises concernées par les obligations de verdissement des flottes ne démarreront qu'à partir du second semestre 2026 car les supports sont en cours de conception.

Axe 3 – L'organisation de deux actions de sensibilisation de masse du grand public par an

Le troisième pilier du marché consistera à **déployer des opérations de sensibilisation grand public**, appelées « **Journées Véhicules Electriques** », « **Journées VE** » ou « **Journées Branchez, Roulez, Respirez** », pour amplifier l'acceptabilité et l'appropriation de la mobilité électrique par le grand public.

Seront donc inclus dans le futur contrat l'animation de **deux Journées VE par an et par région qui consisteront en l'animation d'un stand de sensibilisation aux enjeux de la mobilité électrique pour le grand public** pour ancrer la pédagogie locale. Le partenaire se chargera de déterminer les événements les plus pertinents sur lesquels intervenir, après validation de la part de l'Avere-France. (Voir Annexe 5).

Un concept de stand clé en main ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques et de communication seront fournis par l'Avere-France au prestataire.

Ces actions demanderont aux prestataires une capacité logistique et événementielle forte, ainsi qu'un strict respect des chartes graphiques et des obligations de visibilité du programme Advenir et des CEE. Des budgets spécifiques pourront pour se faire être mobilisés pour la réalisation de ces actions (plus de détails en partie 0).

6. Périmètre du projet

Périmètres géographiques et volumes associés

Le présent marché est structuré autour d'un allotissement régional, couvrant l'ensemble du territoire national. Il comprend **11 régions** métropolitaines (toutes sauf l'Île-de-France), **la Corse, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique**. Chaque lot correspond à une zone géographique homogène sur laquelle le titulaire sélectionné assurera l'intégralité du déploiement des actions prévues par le programme Advenir Formations pour la période 2026-2027.

Le partenaire devra être en capacité d'intervenir à coût identique dans l'ensemble des communes de la ou les régions pour lesquelles il aura été retenu.

Chaque lot régional métropolitain correspond à un objectif de **4 280 personnes à sensibiliser ou former sur deux ans**. Ce volume comprend l'ensemble des publics visés par le programme : professionnels de l'immobilier, élus et agents publics locaux, étudiants, et grand public dans le cadre des événements de sensibilisation.

Objectifs de personnes formées ou sensibilisées par an et par région :

	2026	2027	Total
Journées VE Grand public	1 000*	1 000*	2 000
Formation étudiants	750	750	1 500
Formation professionnels de l'immobilier	130	130	260
Formation élus et acteurs locaux	130	130	260
Formation verdissement des flottes**	80	180	260
TOTAL	2 090	2 190	4 280

* 1 000 personnes sensibilisées via l'organisation de deux journées VE

** Formation disponible à partir du S2 2026

Ce volume a été calibré de manière volontairement homogène entre les régions, afin de garantir une exigence équitable sur l'ensemble du territoire. Il prend toutefois en compte, de façon implicite, les disparités de maturité, de tissu local ou de dynamique territoriale. Les objectifs sont conçus pour être **atteignables** dans toutes les zones.

Chaque partenaire sera tenu de garantir l'atteinte de ces objectifs sur son territoire.

Concernant les lots hors métropole dédiés à la Corse, la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, l'Avere-France souhaite laisser la possibilité aux répondants de proposer leurs propres objectifs, adaptés aux spécificités de ces territoires. Les modalités de déploiement feront l'objet d'un dialogue avec les candidats retenus, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et adaptée aux spécificités locales.

Chaque candidat **est libre de soumissionner sur un ou plusieurs lots, mais devra démontrer sa capacité à assurer une couverture opérationnelle complète sur l'ensemble du territoire qu'il aura sélectionné**. Une présence locale permanente sur chaque région sera impérative et une connaissance approfondie de l'écosystème local sera un vrai plus. La massification du dispositif implique un maillage territorial solide, fondé sur une connaissance fine du terrain, une capacité de mobilisation éprouvée, et une logistique rigoureuse.

Compétences requises

Afin d'assurer la bonne exécution des prestations attendues dans le cadre du programme Advenir Formations 2026-2027, les opérateurs devront justifier d'un ensemble de compétences à la fois stratégiques, opérationnelles, pédagogiques et administratives. Ces compétences doivent permettre une mise en œuvre fluide, cohérente et conforme aux attendus sur l'ensemble du territoire régional concerné :

- **Capacité opérationnelle territoriale** : expérience dans la mise en œuvre de projets multi-partenariaux à l'échelle régionale, avec des références pertinentes en matière d'animation ou de formation. Les prestataires devront proposer une **démarche structurée de prospection territoriale**, visant à identifier, convaincre et engager les relais pertinents sur le territoire (collectivités, bailleurs, chambres consulaires, établissements de formation, réseaux associatifs, entreprises locales, etc.) ;

- **Expertise dans les secteurs de la transition énergétique et de la mobilité** : aptitude à mobiliser des intervenants qualifiés et à maîtriser rapidement les formations dispensées. Des compétences spécifiques en mobilité électrique et recharge constitueront un plus mais ne sont pas indispensables.
- **Capacité de prospection et de mobilisation locale** : aptitude à identifier, démarcher et accompagner des prospects parmi les cibles du programme à l'organisation effective de formations gratuites : collectivités, syndicats, étudiants, réseaux professionnels, partenaires institutionnels.
- **Maîtrise de la gestion administrative et financière** : capacité à assurer un suivi rigoureux des actions menées (facturation, justificatifs, émargements, photos) dans le respect des outils, des délais attendus et des règles CEE.
- **Familiarité avec les outils numériques de reporting** : notamment la plateforme Digiforma (ou engagement à s'y former d'ici 2026).

Le Prestataire devra obligatoirement être certifié Qualiopi pendant toute la durée du projet ou à minima s'engager à le devenir dans les six mois suivant la date de contractualisation.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre rôle, **l'Avere-France fournira un accompagnement global de chacun de ses partenaires**, incluant :

- L'accès à un référent national,
- L'organisation de réunions de suivi et de partage d'expérience et de bonnes pratiques,
- L'organisation de formations à la mobilité électrique, à la prospection et au démarchage ou autres,
- La fourniture de supports et matériels pédagogiques divers comprenant notamment cinq modules de formation à destination des cibles du programme et un concept de stand pédagogique clé en main,
- L'organisation de groupes de travail thématiques pour répondre aux besoins du programme,
- Accès à une plateforme collaborative en ligne contenant de nombreuses ressources liées au programme depuis sa création liée au programme depuis sa création,
- Accès à divers outils pédagogiques, de gestion de projet et de prospection : Digiforma, Kahoot, Cision (listing national de prospects), ...

7. Mise en œuvre et reporting

Obligations de reporting des prestataires

Reporting mensuel obligatoire

L'ensemble des justificatifs des sessions de formations devront être saisis via la plateforme **Digiforma**, outil de gestion pédagogique et administrative centralisé pour le programme Advenir Formations (plus de détail en Annexe 6).

Pour chaque formation réalisée, le prestataire devra avoir fourni la liste complète des personnes formées dans l'onglet « Apprenants » correspondant à la session de formation sur Digiforma (plus de détails en Annexe 4). Ces éléments de justification permettent d'attester de la participation effective du public cible.

Chaque mois, le prestataire devra en complément réaliser **une facture mensuelle détaillant les prestations réalisées et incluant le nombre d'apprenants lié à chacune d'entre elles.**

Ce reporting mensuel devra être présenté lors d'une **réunion de suivi** mensuelle entre l'Avere-France et le prestataire, au cours de laquelle une synthèse de l'activité (2 à 3 slides maximum) sera demandée.

En complément, chaque événement Journée VE devra faire l'objet d'un dossier justificatif, comprenant impérativement **les éléments mentionnés dans l'annexe 5**.

Reporting semestriel obligatoire

Un **séminaire d'équipe sera également organisé chaque semestre par l'Avere-France** afin de permettre un temps d'échange et de collaboration entre tous les partenaires du programme. **La participation à ces deux séminaires par an d'une durée d'une journée par séminaire sera obligatoire** pour chaque partenaire.

Les éventuels coûts de déplacement ne seront pas pris en charge par l'Avere-France et doivent être compris dans les chiffrages prévus dans la grille commerciale de cette consultation.

Reporting annuel obligatoire

Le Partenaire fournira à l'Avere France de manière annuelle, le 31 janvier, un compte rendu complet des actions réalisées avec les fonds Advenir Formations sur l'année n-1. Ce rapport, d'une vingtaine de pages et pour lequel un template détaillé sera fourni, visera à faire un bilan global par opérateur et par région, et à alimenter les rapports de performance du programme à l'échelle nationale.

Le contenu inclue :

- Un récapitulatif quantitatif et qualitatif des actions réalisées ;
- Un retour d'expérience synthétique ;
- Une analyse des difficultés rencontrées et propositions d'amélioration.

Récapitulatif des livrables attendus des prestataires dans le cadre du reporting

Type de livrable	Contenu attendu	Fréquence
Compte-rendu mensuel	Déclaration de l'ensemble des justificatifs des formations réalisées sur Digiforma Facture mensuelle détaillant les formations réalisées Synthèse de l'activité lors de la participation à une réunion mensuelle	Mensuelle
Compte-rendu semestriel	Participation à un séminaire semestriel	Semestriel
Compte-rendu annuel	Synthèse des événements réalisés durant l'année précédente avec les mêmes informations que mensuel	Janvier de chaque année
Justificatifs événementiels	Transmission d'un dossier justificatif complet (éléments à transmettre détaillés en Annexe 4)	À chaque événement

Des modèles pourront être fournis en début de mission pour l'ensemble de ces besoins et l'Avere-France s'engage à œuvrer à limiter le reporting au seul nécessaire.

8. Modalités de rémunération et de rétribution du prestataire

Dans une logique de responsabilisation et de comparabilité entre prestataire, la rémunération des prestations s'articulera autour de plusieurs postes distincts, clairement identifiés dans la grille financière fournie au dossier de consultation.

La proposition financière de chaque candidat devra intégrer les six volets suivants :

1. Mise en œuvre des sessions de formation

Le prestataire proposera un **coût unitaire par personne formée**, intégrant :

1. les frais de déplacement des intervenants,
2. l'encadrement pédagogique (formateurs),
3. la préparation et l'animation de la session,
4. la production des pièces justificatives exigées (émargement, visuels,, etc.).

Un tarif différencié pour les sessions professionnelles et les sessions étudiantes sera proposé afin de tenir compte de la taille cible généralement constatée d'une session de formation : 10 participants pour les cibles professionnelles et 30 participants pour les cibles étudiants.

Il appartiendra au prestataire de déterminer les minimums de participants des formations qu'il organisera sachant que dans tous les cas la facturation sera réalisée à l'apprenant.

2. Organisation d'événements de sensibilisation (type Journées VE)

Le candidat indiquera un coût forfaitaire en jours.hommes pour l'organisation et la tenue de d'un événement de type Journée VE selon les modalités décrites en annexe 5. Les dépenses auprès de tiers et dédiées à la participation à un événement existant ou l'organisation d'un événement en propre (logistique, déplacement, communication locale, m2 sur un salon, montage/démontage hôtesse, frais de stockage, impressions des supports du programme, ...) seront remboursées sous réserve de validation par l'Avere-France dans la limite de 15 000 € par événement. Seuls ces frais pourront être refacturés à l'Avere-France et il sera attendu du partenaire une forme de rigueur et frugalité budgétaire à l'appréciation de l'Avere-France dans la sollicitation de ces budgets.

3. Participation active au dispositif projet

Le candidat devra chiffrer un montant mensuel forfaitaire couvrant notamment :

- Le pilotage opérationnel du projet ;
- Le suivi de projet avec l'Avere-France ;
- La participation obligatoire à une réunion mensuelle (hors mois d'août) ;
- La participation à 2 séminaires nationaux annuels (1 journée chacun, frais de déplacement, de bouche et d'hébergement compris) ;

4. Participation active à l'amélioration continue du programme

Le candidat devra chiffrer un montant mensuel forfaitaire couvrant notamment :

- La participation active à la vie du réseau national de formateur ;
- La préparation de retours d'expérience à partager en réunion collective ;
- La participation régulière à des groupes de travail sur les différentes thématiques du programme ;

- La participation à des tâches collectives visant à permettre à l'amélioration continue du dispositif global de formation.

5. Prospection territoriale et recrutement des publics cibles

Ce poste couvre l'ensemble des actions de mobilisation, d'identification et de recrutement des participants sur le territoire (professionnels, élus, étudiants, entreprises, grand public) estimé nécessaire par le partenaire. Il inclut le temps passé à construire un réseau local, à assurer un maillage territorial fin, à maintenir des liens avec les relais régionaux et à obtenir l'organisation effective de formation.

Divers outils et actions de soutien seront mises en place sur ce sujet par l'Avere-France mais la démarche devra être portée dans chaque région par son représentant local.

6. Reporting et gestion de projet

Le candidat devra chiffrer un montant mensuel forfaitaire couvrant :

- Le reporting mensuel via Digiforma ;
- L'émission d'une facture mensuelle pour paiement et reporting ;
- La réalisation du reporting annuel tel que décrit précédemment.

Éléments exclus du chiffrage

Conformément aux règles du programme Advenir :

- Les frais de restauration (déjeuners, cocktails, traiteurs, pauses...) ainsi que les frais de déplacement ne seront pas pris en charge durant l'exécution du contrat ;
- Les supports de communication et de formation sont intégralement fournis par l'Avere-France et leur impression sera couverte par les budgets événementiels prévus pour les Journées VE ;
- Aucun surcoût ne pourra être pris en compte.

Modalités de paiement

Le règlement des prestations sera réalisé mensuellement par virement bancaire. Pour les prestations à l'acte, le montant facturé dépendra du réalisé le mois N-1. Pour les prestations forfaitaires, le montant total prévu sur la durée du contrat tel qu'indiqué sur la grille commerciale sera ramené au mois et sera également facturé mensuellement (soit 1/24ème du montant total prévu).

Grille de cotation

Une **grille commerciale de cotation** est jointe au dossier de consultation. Chaque candidat devra la compléter :

- En précisant les montants unitaires par poste pour les événements et les actions de formations ;
- En justifiant, dans l'onglet "commentaires", les éventuelles variations de coûts entre régions (ruralité, distance, maillage, etc.).

L'objectif est de **favoriser une lecture homogène et une comparaison facilitée** entre les offres, tout en tenant compte des spécificités locales.

Rémunération conditionnelle et bonus

Dans le but d'intéresser les partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs et de récompenser la performance, un système de **bonus annuel** sera intégré, sur la base d'indicateurs objectifs décrits ci-dessous :

Niveau d'atteinte de l'objectif	>90% des objectifs ET >70% de l'objectif de chaque cible	>70% de l'objectif ET >60% de l'objectif de chaque cible	<70% de l'objectif OU < 60% de l'objectif de chaque cible
Niveau de bonus associé	100% du bonus	50% du bonus	Pas de bonus

Le montant du bonus annuel sera **figé contractuellement** à hauteur de **16 000 €** pour 100% de celui-ci et 8 000 € pour 50% de celui-ci. Le montant adéquat sera versé au partenaire au cours du paiement de la facture de décembre de l'année d'atteinte des objectifs cités.

L'atteinte de 100% de ses objectifs par le partenaire demeure une obligation contractuelle.

9. Engagements de l'Avere-France

Dans le cadre du présent marché, l'Avere-France s'engage à mettre à disposition des prestataires sélectionnés un **environnement opérationnel éprouvé, fondé sur plusieurs années de déploiement du programme Advenir Formations**. Les opérateurs retenus ne seront donc pas amenés à concevoir les contenus, outils ou modalités d'action, mais à s'inscrire dans un dispositif déjà structuré, à même d'être adapté aux spécificités de chaque territoire.

L'Avere-France s'engage notamment à :

- Apporter son assistance et expertise au Partenaire pour le bon déroulement du Programme et la réalisation de ses objectifs,
- Organiser régulièrement des formations techniques et opérationnelles en lien avec les besoins du programme de ses partenaires et intervenants,
- Organiser des réunions mensuelles, séminaires et groupes de travail afin de permettre l'émergence d'une dynamique collective tournée vers la collaboration et la réussite du programme et de l'ensemble de ses parties prenantes,
- Produire et fournir des supports de formation et de communication régulièrement mis à jour tout au long de la durée du contrat,
- Mettre en place et assurer le suivi des flux financiers prévus,
- Tout au long du programme Advenir Plus Formations, l'Avere-France recueillera les besoins remontés par les structures régionales et développera, dans la mesure du possible, des éléments pour alimenter le programme.

Un cadre méthodologique

Les prestataires bénéficieront de l'ensemble des ressources documentaires et des supports développés depuis le lancement du programme, notamment :

- Des **contenus de formation prêts à l'emploi**, validés par l'Avere-France, le Ministère de la transition écologique, de l'Ademe et conformes aux exigences du dispositif CEE (diaporamas, trames d'animation, livrets apprenants, quiz, etc.) ;

- Des **éléments de communication** harmonisés, incluant logos, kit bureautique, affiches, kakémonos, modèles d'invitations, chartes graphiques et templates de communication régionale ;
- Des **guides d'animation** adaptés à chaque cible (professionnels, élus, étudiants, grand public), permettant d'assurer la cohérence des messages à l'échelle nationale ;
- **Un concept événementiel clé en main** pour l'organisation de Journées VE comprenant du mobilier événementiel ainsi que des animations pour susciter des interactions pédagogiques : animation voiture électrique télécommandée, mallette pédagogique sur les batteries, quiz le maillon faible, ...
- **L'accès à l'ensemble du réseau de formateurs en France**, ainsi qu'à leurs retours d'expérience sur de nombreuses thématiques en lien avec les diverses activités du programme,
- **Des outils numériques divers pour répondre aux besoins du programme** : Omnispace pour l'accès à un portail collaboratif comprenant de nombreuses ressources, Kahoot pour l'organisation de quiz interactif pendant les sessions de formation ou journées VE, outil Cision de prospection via bases de données de prospects, ...
- Des modèles de **comptes-rendus de formation et d'événements**, mis à jour pour correspondre à l'environnement Digiforma.

Une plateforme numérique de gestion et de reporting

L'Avere-France mettra à disposition de ses partenaires une licence à l'outil Digiforma. Outil de référence de la formation Digiforma propose de nombreuses fonctionnalités pour organiser sa prospection, organiser une formation selon le référentiel Qualiopi, gérer des listes d'émargement et organiser le reporting d'événements.

L'ensemble des actions financées dans le cadre du programme devront être tracé via la plateforme **Digiforma**, qui constituera l'environnement de référence pour :

- La transmission des justificatifs de formation (émargements, photos, ...) ;
- Le suivi des indicateurs mensuels d'activité ;
- L'archivage des pièces justificatives ;
- L'export consolidé pour le reporting national.

Une description spécifique de Digiforma est disponible en annexe 6.

L'Avere-France accompagnera les prestataires dans la prise en main de cet outil via un kit de démarrage, des sessions de formation et un appui ponctuel si nécessaire.

Une relation contractuelle claire et structurée

Chaque prestataire bénéficiera :

- D'un contrat de prestation standardisé précisant les obligations, les flux financiers, les volumes attendus et les modalités de suivi (plus de détails en Annexe 3) ;
- D'un dialogue régulier avec l'équipe nationale Advenir (réunions mensuelles de suivi, échanges opérationnels, points d'avancement) ;

- D'un **système de rémunération transparent**, articulé autour de forfaits définis, avec un bonus annuel conditionné à la performance globale du marché régional.

10. Instructions pour réponse à la consultation

Les candidats sont invités à remettre une **offre complète et structurée**, ne dépassant pas **40 pages ou 50 slides** (annexes et intercalaires incluses). L'objectif est de permettre une analyse approfondie tout en garantissant la lisibilité et la comparabilité entre les offres. La réponse devra être rédigée en français et transmise sous format numérique (Word, PDF ou Excel si pertinent).

Critères d'attribution des offres

Pertinence de la structure (30 %)

Ce critère vise à évaluer l'adéquation du profil du candidat avec les attendus du marché. Seront particulièrement valorisés :

- **La nature juridique et fonctionnelle de la structure**, qu'il s'agisse d'une entreprise de services, d'un pôle de compétitivité, d'une association spécialisée ou de toute autre entité pertinente pour la mission ;
- **Les expertises** mobilisées, notamment en matière de formation professionnelle, de pédagogie active, de mobilité durable et de transition énergétique ;
- **L'ancrage territorial** et la qualité du réseau régional de la structure, sa capacité à mobiliser les acteurs locaux et à toucher efficacement les publics cibles du programme ;
- **La représentativité régionale**, entendue comme une implantation historique et une capacité opérationnelle sur l'ensemble du territoire de la ou des Régions concernées par le lot ;
- **La stabilité financière** de la structure, appréciée notamment au regard de son ancienneté (minimum 5 ans recommandés) et de la solidité de ses comptes (résultats nets positifs sur les dernières années).

Méthodologie projet (30 %)

Ce critère porte sur la qualité et la clarté de l'approche proposée pour répondre aux objectifs du marché. Il inclut :

- La composition de l'équipe projet (profils, temps alloués, rôle de chacun) ;
- Les moyens logistiques, humains et organisationnels mobilisés ;
- Le dispositif de prospection et de mobilisation des publics ;
- Les modalités prévues de coordination avec l'Avere-France et de pilotage local ;
- L'aptitude à assurer la complétude et la qualité des livrables attendus.

Prix (40 %)

L'analyse portera sur la grille tarifaire remise par les candidats, à partir de plusieurs scénarios-types définis dans le cadre de la consultation. Le coût global sera apprécié à partir :

- du coût à l'apprenant d'une session de formation en fonction du profil;

- du coût par événement type grand public (Journée VE) ;
- du coût évalué pour la participation active au dispositif projet ;
- du coût évalué pour la participation active à l'amélioration continue du programme ;
- du coût évalué pour les actions de prospection des cibles ;
- Du coût évalué des frais de gestion, coordination et reporting.

Une simulation du montant global de la prestation sur deux ans est prévue dans l'annexe commerciale.

Documents à fournir

Mémoire technique (document central de la candidature)

Ce document précisera, de manière détaillée, l'approche proposée par le candidat pour répondre aux objectifs du marché. Il devra notamment comporter :

- Une **présentation synthétique de la structure** : forme juridique, ancienneté, secteur d'activité, implantation(s), engagements RSE.
- Une **description de l'équipe projet** dédiée au marché, avec les fonctions, qualifications, expériences et temps de mobilisation prévus (CV en annexe si souhaité).
- Une **méthodologie d'intervention** : organisation logistique, coordination avec l'Avere-France, mobilisation des cibles, déploiement des formations et événements, reporting.
- Un **plan prévisionnel de déploiement**, incluant un **planning indicatif** des principales actions pour 2026-2027.
- Une **note sur les moyens techniques, numériques et logistiques** mobilisés, y compris la capacité à utiliser la plateforme Digiforma.

Références et expériences passées

Une sélection de **références similaires** récentes (projets de formation, sensibilisation, animation territoriale ou coordination régionale) précisant le nom du client / du partenaire, le périmètre de l'action, la date, les résultats obtenus.

Grille de chiffrage financière

Le candidat devra compléter la **grille tarifaire fournie dans le Dossier de Consultation**, selon les modalités suivantes :

- Coût unitaire pour un apprenant formé en fonction de la cible (prenant en compte la dimension d'une session type) ;
- Coût d'organisation d'une Journée VE ;
- Coût de participation active au dispositif projet ;
- Coût de participation active à l'amélioration continue du programme ;
- Coût des actions de prospection des cibles ;
- Coût de gestion, reporting et coordination (au forfait) ;
- Toute **justification contextuelle** pouvant expliquer des écarts (spécificités régionales, éloignement, etc.) pourra être indiquée dans un **onglet de commentaires** dédié.

Pièces administratives obligatoires

- Un **engagement sur l'honneur** attestant que le candidat n'est pas frappé d'interdiction de soumissionner à un marché financé par des fonds publics ;
- Un **RIB** au nom de la structure soumissionnaire ;
- Un **extrait Kbis** ou équivalent de moins de trois mois ;
- Le **SIRET** de l'entreprise ou de l'association.

Calendrier prévisionnel

Étape	Date indicative
Publication de l'appel d'offres	22 septembre 2025
Questions/réponses	Jusqu'au 17 octobre
Date limite de réception des offres	31 octobre 2025
Analyse des offres (incluant éventuellement des phases de négociations, d'oraux à Paris ou des demandes de précisions)	Du 1 novembre au 21 novembre 2025
Notification des résultats	21 novembre 2025
Contractualisation et montée en charge opérationnelle	Du 21 novembre au 31 décembre 2025
Démarrage de la mission	1 ^{er} janvier 2026

Modalités de candidature

Les candidats doivent soumettre leur dossier **au plus tard le 31/10/2025**, à l'adresse électronique suivante : vincent.valera@avere-france.org, en indiquant en objet : « *Réponse consultation Advenir Formations – Nom du candidat* ».

Contact pour toute question

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent contacter :

Vincent Valera
Avere-France
vincent.valera@avere-france.org

07 81 57 27 38

Récapitulatif

Catégorie	Document attendu	Contenu / objectif	Format / remarque
Mémoire technique	Présentation de la structure	Forme juridique, ancienneté, domaine d'activité, présence régionale, engagements RSE	1 à 2 pages
	Description de l'équipe projet	Rôles, qualifications, expérience, temps mobilisé	CV en annexe facultative
	Méthodologie d'intervention	Organisation, logistique, mobilisation des cibles, gestion des événements, coordination avec l'Avere, utilisation de Digiforma	Partie centrale du mémoire
	Planning prévisionnel	Calendrier indicatif des actions sur 2026-2027	Schéma ou tableau apprécié
	Moyens techniques et logistiques	Capacité matérielle et numérique à assurer la prestation	À détailler dans le mémoire
Références	Fiches de références	Projets similaires menés (formation, sensibilisation, coordination), client, dates, périmètre, résultats	Toutes les références pertinentes
Offre financière	Grille de chiffrage régionale (à compléter)	Coût par apprenant, coût par événement, coordination/reporting, coûts totaux annuels	Modèle fourni dans DCE ; onglet commentaires libre
Pièces administratives	Attestation sur l'honneur	Absence d'interdiction de soumissionner	Modèle libre, signé
	Extrait Kbis ou équivalent	Justification de l'existence légale	Moins de 3 mois
	Relevé d'identité bancaire	Coordonnées bancaires de la structure	PDF ou image lisible
	Bilans et comptes de résultat	Deux derniers exercices (ou équivalent si absence de clôture)	PDF, tout format accepté

11. Annexes

Annexe 1 : Description du programme Advenir Formations 2027.

Annexe 2 : Description du dispositif de Formations

Annexe 3 : Contrat type de partenariat pour Advenir Formations.

Annexe 4 : Description des justificatifs demandés pour chaque type d'événement

Annexe 5 : Description d'une Journée VE et des attendus

Annexe 6 : Description de la plateforme Digiforma

Annexe 7 : Charte de communication du programme

Annexe 8 : Marques de l'Avere-France

Annexe 1 : Description du programme Advenir Formations 2027

L'Avere France pilote depuis 2016 le programme Advenir dont elle a été à l'initiative. Le programme Advenir vise à l'installation de bornes de recharge notamment pour les acteurs identifiés ci-après : particuliers en logement collectif, bornes ouvertes au public mise en œuvre par les collectivités ainsi que par des acteurs privés de la mobilité lourde et les entreprises liées aux métiers des services de l'automobile.

Depuis 2021, le programme s'est doté d'un nouveau volet Formations pour accélérer le passage vers la mobilité électrique en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs de cette transition. Advenir Plus Formations envisage de toucher plus de 750 000 personnes d'ici fin 2027 au travers de plus de 4 000 événements à destination de ses cibles.

L'Avere France s'appuie sur un réseau de structures régionales pour le démarchage de participants, l'organisation opérationnelle d'événements de formation et de sensibilisation et le montage des partenariats régionaux qui permettront la bonne tenue de ces événements.

Le programme Advenir Formations pour la période 2026-2027 poursuit les actions du programme Advenir 2 (2020-2023) et du programme Advenir Plus (2024-2025) avec l'organisation d'événements de sensibilisation et de sessions de formation pour accélérer le passage vers la mobilité électrique en France.

Afin d'atteindre son nouvel objectif de 600 000 nouvelles personnes sensibilisées sur la période 2026 - 2027, le programme prévoit la mise en place de différentes actions :

- Organisation par les partenaires régionaux et l'Avere-France de sessions de formation vers les professionnels de l'immobilier, les élus et acteurs locaux, les étudiants et à partir du S2 2026, les structures concernées par le verdissement de leurs flottes de véhicules.
- Organisation par les partenaires régionaux du programme de deux journées VE par an et par région.
- Organisation de deux nouveaux Tour de France de l'Electric Box (Foire en région, Mondial de l'auto 2026, ...), un stand événementiel à envergure nationale piloté par l'Avere-France.
- Organisation de deux opérations de sensibilisation sur autoroutes, pilotées par l'Avere-France.
- Organisation d'opérations sur les marchés locaux dans tous les départements de France, pilotées par l'Avere-France.

Ce programme varié sur les formats qu'il propose permet une action homogène sur l'ensemble du territoire et de toucher une grande diversité de publics.

Annexe 2 : Description du dispositif de formations

L'Avere-France met à disposition de chacun de ses partenaires régionaux de nombreux supports et outils de formation, communication et prospection afin de les accompagner dans leurs opérations de sensibilisation.

Supports de formation

Cinq supports de formation seront notamment transmis en intégralité aux partenaires. Intuitifs, complets et permettant une animation dynamique, ces supports de formation sont actualisés régulièrement par l'Avere-France afin de garantir leur qualité. Chacun de ces supports a été construit en collaboration avec un cabinet d'experts en formation afin de les rendre les plus efficaces et dynamiques possibles.

Vous retrouverez ci-dessous une description des différents modules de formation proposés.

Modules	Sujets abordés
Elus et acteurs locaux – Module 1	Cette formation constitue la première étape du parcours de formation consacré aux élus et aux acteurs locaux. Celle-ci permet aux apprenants de s'informer de manière globale sur les enjeux de la mobilité électrique pour les collectivités et leurs habitants, puis leur propose un récapitulatif complet de la réglementation en vigueur et des ressources et aides financières mises à leur disposition. Cette formation propose également des retours d'expérience de collectivités ayant mis en place des projets de recharge ainsi que des bonnes pratiques pour inciter les apprenants à lancer leur projet.
Elus et acteurs locaux – Module avancé	Cette formation constitue la deuxième et dernière étape du programme de formation consacré aux élus et acteurs locaux. Dans ce module, il est expliqué pas à pas aux apprenants comment lancer un projet IRVE au sein de leur collectivité en leur donnant toutes les informations nécessaires pour réussir : entre autres, quel type de marché choisir, quels sont les coûts à prendre en compte, comment obtenir la prime Advenir ? Ce module est conçu de manière plus pratique et permet à chaque apprenant de se projeter dans la réalisation d'un projet. Chaque apprenant repart également avec un livret apprenant qu'il complète durant la formation et qui constituera une synthèse des informations clés à retenir.
Professionnels de l'immobilier - Module 1	Cette formation constitue la première étape du parcours de formation consacré aux professionnels de l'immobilier. Celle-ci propose aux apprenants un état des lieux des bornes de recharge en copropriété ainsi qu'un panorama complet des normes en vigueur et des droits des copropriétaires concernant le droit à la prise et l'installation de bornes de recharge électriques communes. Cette formation propose également une liste de bonnes pratiques et des aides en vigueur afin d'inciter les apprenants à proposer puis lancer un projet d'IRVE.
Professionnels de l'immobilier - Module avancé	Cette formation constitue la deuxième et dernière étape du programme de formation consacré aux professionnels de l'immobilier. Dans ce module, il est expliqué pas à pas aux apprenants comment lancer un projet IRVE au

	<p>sein de leur copropriété en leur donnant toutes les informations nécessaires pour réussir : entre autres, comment bien comprendre les besoins des copropriétaires, quelles sont les différentes solutions et infrastructures possibles, comment les financer et comment obtenir la prime Advenir ? Ce module est conçu de manière plus pratique et permet à chaque apprenant de se projeter dans la réalisation d'un projet. Chaque apprenant repart également avec un livret apprenant qu'il complète durant la formation et qui constituera une synthèse des informations clés à retenir.</p>
Etudiants	<p>Le module de formation consacré aux étudiants est un module plus "grand public", il vise à informer les futurs actifs sur les bénéfices écologiques, les avantages d'utilisation mais aussi les différentes technologies inhérentes aux véhicules électriques. Ce module permet à chaque apprenant de bien comprendre tous les enjeux autour de l'électrification des véhicules. La formation se termine par un panorama des métiers de l'automobile électrique afin de donner envie aux étudiants, issus de filières techniques ou généralistes, de s'engager dans ce secteur d'activité en plein développement.</p>

Un dernier module de formation à destination des gestionnaires de flottes de véhicules est en cours d'élaboration et sera disponible au S2 2026. Ce nouveau module aura vocation à accompagner les entreprises concernées à aborder les projets de transformation liés au verdissement de leur flotte avec l'ensemble des prérequis nécessaires pour qu'ils soient un succès.

Outils collaboratifs et de prospection

Outils	Description
Omnispace	Espace partagé de fichiers utilisé pour partager divers documents entre l'Avere-France et les prestataires. Chaque prestataire aura un accès complet à Omnispace.
Digiforma	Digiforma est la plateforme de gestion de nos formations, conçue pour simplifier l'administration des actions de formation et la production des éléments de justification nécessaires pour le passage de la norme Qualiopi. Elle permet de créer, suivre et gérer les sessions de formation, tout en facilitant l'inscription des apprenants, la gestion des factures et des évaluations. Digiforma offre également des outils pour analyser la performance des formations et optimiser leur efficacité.
Cision	Cision est une plateforme puissante de prospection et de gestion de base de données que les prestataires pourront utiliser pour prospecter. Elle offre un accès à une base de données complète de collaborateurs de la fonction publique, permettant de cibler les bons contacts via des critères de fonction et de géographie pour booster votre prospection sur la cible des élus et acteurs locaux.
Kahoot	Kahoot est une plateforme d'apprentissage ludique qui permet de créer et de jouer à des quiz interactifs en

	temps réel. Utilisée dans le cadre du programme Advenir, les prestataires auront accès à une liste de quiz dynamiques déjà conçus qui favorisent l'engagement des participants durant les formations auprès des étudiants et les journées VE.
D'autres outils pourront être mis à la disposition des prestataires au fil du programme en fonction des besoins	

Matériel pédagogique et événementiel

Outils	Description
Concept de stand clé en main	Le stand à utiliser lors des journées VE par les prestataires est déjà intégralement conçu par l'Avere-France (voir Annexe 5). Chaque prestataire sera formé à son animation et chacun des éléments le composant sera fourni par l'Avere-France ou refacturable dans le cadre des budgets événementiels Journée VE prévus.
Animation voiture télécommandée	Un animation de voiture télécommandée électrique à disposition du jeune public lors des journées VE sera fournie. Cette animation permet d'attirer les enfants et leurs parents sur le stand tout en les sensibilisant à l'utilisation et à la recharge des batteries de véhicules.
Animation éco-batterie	Boîte d'animation fournie à chaque partenaire contenant des cartes de quizz et des exemples de matériaux présents dans une batterie de véhicule électrique. L'objectif de cette animation est de lever les idées reçues autour de la batterie de voiture électrique, proposer une activité « brise-glace » aux visiteurs du stand pour lancer les discussions et les sensibiliser sur le sujet de la mobilité électrique de manière ludique.
Animation quiz Kahoot	Le prestataire pourra proposer un quizz via la plateforme Kahoot à plusieurs reprises durant une journée VE. Ce quiz, déjà conçu par l'Avere-France dans ce but, permet d'attirer plus de participants sur le stand et de favoriser leur engagement.
D'autres matériels pourront être mis à disposition des partenaires au fil du programme en fonction des besoins	

Supports de communication clé en main

Outils	Description
Je-roule-en-electrique.fr	Site internet de communication du programme Advenir Formations. Très complet, il permet aux visiteurs, et notamment aux cibles du programme Advenir Formations, d'obtenir beaucoup d'informations autour des avantages de la voiture électrique, des normes en vigueur et des aides financières disponibles. Il permet également aux visiteurs d'obtenir des informations sur les différents modules de formation proposés. Le site est mis à jour très régulièrement en fonction des besoins du programme. Le site permet également d'identifier les contacts des partenaires régionaux et de s'inscrire à une session de formation.

Dépliants de présentation	Supports visuels de communication à destination des cibles du programme. Ces dépliants permettent au lecteur d'avoir une visibilité claire sur ce que le programme propose et constitue une présentation optimale pour un premier contact avec des prospects. Chaque partenaire aura accès à ces dépliants et pourra les diffuser à sa guise lors de rendez-vous ou d'événements.
Vidéos de présentation	Plusieurs vidéos de présentation du programme Advenir Formations ont été produites par l'Avere-France au cours du programme. Ces vidéos pourront être diffusées par les prestataires lors d'événements ou transmis à des contacts intéressés afin de communiquer sur le programme avec un support audiovisuel.
Kit bureautique	Des templates vierges de type rapport, présentation ppt, courrier entête, ..., seront transmis à chaque partenaire lors de son intégration au programme afin de faciliter le remplissage et l'envoi de factures et de pièces justificatives.
Kits réseaux sociaux	Un kit d'exploitation des réseaux sociaux sera transmis aux prestataires afin qu'ils puissent communiquer le plus aisément possible autour des actions du programme Advenir. Ce kit contiendra entre autres des bonnes pratiques, des visuels, des éléments de langage, des mails de prospection et des posts prérédigés.
Goodies du programme	Une panoplie variée de goodies marqués avec les logos du programme est à disposition des prestataires. Chaque prestataire peut les utiliser et les distribuer à leurs contacts durant les événements Advenir. Ces goodies pourront être commandés et refacturés à l'Avere-France dans le cadre des budgets événementiels Journée VE prévus.
Newsletter du programme	Une newsletter mensuelle Advenir Formations est prévue par l'Avere-France. Cette newsletter permet de communiquer au sujet des actualités du programme et notamment de l'activité de ses partenaires. Chaque prestataire peut partager ses actualités à l'Avere-France afin de bénéficier d'une mise en avant via cette newsletter.
D'autres supports de communication pourront être mis à disposition des partenaires au fil du programme en fonction des besoins	

Annexe 3 : Contrat type de partenariat pour Advenir Formations

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

ENTRE :

L'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, Avere France, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège est situé au 5 rue du Helder 75009 Paris, numéro SIRET 381 166 792 00071, représentée par Antoine Herteman, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **Avere** » ou « **Avere France** » d'une part,

ET :

[Dénomination du Prestataire], [raison sociale de la société, capital social, immatriculation RCS, siège social], représentée par **[Civilité du représentant, nom du représentant]**, en sa qualité de **[qualité du représentant]**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommé le « **Prestataire** » d'autre part,

L'Avere France et le Prestataire étant désignés ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Avere France, association nationale fondée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne pour promouvoir la mobilité électrique en France, est un pôle d'information, d'échanges et d'expertise qui rassemble l'écosystème de la mobilité électrique et veut être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

L'Avere France pilote depuis 2016 le programme Advenir lequel vise à l'installation de bornes de recharge notamment pour les particuliers en logement collectif et bornes ouvertes au public mise en œuvre par les collectivités, AOM et AODE ainsi que par des acteurs privés et entreprises liées aux métiers des services de l'automobile.

Dans le cadre de sa reconduction pour 2026 et 2027, le programme Advenir a acté notamment la poursuite du programme national de formation et de sensibilisation à la mobilité électrique : Advenir Formations. L'objectif de ce programme de formation est de contribuer à accélérer le passage vers la mobilité électrique en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs de cette transition.

L'Avere France souhaite s'appuyer sur un réseau de prestataires en région pour réaliser les missions de démarchage de participants, d'organisation opérationnelle d'événements de formation et de sensibilisation et de montage des partenariats régionaux qui permettront la bonne tenue de ces événements.

Le Prestataire est une société [détailler l'activité du prestataire notamment au regard de son dossier de candidature]

Dans ce contexte et conformément aux missions décrites précédemment, l'Avere France a souhaité recourir aux services du Prestataire, objet du présent contrat (ci-après dénommé le « **Contrat** »).

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Objet du contrat

Le Contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Prestataire fournit à l'Avere France des prestations d'assistance, d'organisation et d'animation d'actions de formation et de sensibilisation aux grands enjeux de la transition vers la mobilité électrique (ci-après dénommé les « **Prestations** ») sur le territoire [à compléter] (ci-après dénommé le « **Territoire** »), conformément au descriptif du programme Advenir Plus Formations et objectifs détaillés en **Annexes 1 et 2**.

La relation contractuelle des Parties est régie par les documents suivants, énoncés par ordre de priorité décroissante :

- Le Contrat ;

- Les annexes du Contrat ;
- Le règlement de consultation (cf. Annexe 3);
- La convention de mise en œuvre du Programme Advenir Plus, dont le Prestataire reconnaît avoir eu connaissance.

En cas de contradiction entre ces documents, les termes du document de rang supérieur prévaudront.

ARTICLE 2. Obligations d'Avere France

L'Avere France s'engage à :

- Apporter son assistance et expertise au Prestataire pour la bonne exécution des Prestations et la réalisation de ses objectifs,
- Organiser les réunions mensuelles et séminaires prévus à l'Article 4,
- Produire et fournir les supports de formation et de communication prévus tout au long de la durée du Contrat précisés en Annexe 2,
- Mettre à disposition une plateforme numérique de gestion et de reporting Digiforma et accompagner le Prestataire dans sa prise en main,
- Mettre en place et assurer le suivi avec l'aide du Prestataire des modalités financières prévues à l'Article 5.

Tout au long du programme Advenir Plus Formations, l'Avere France recueillera les besoins remontés par le Prestataire et développera, dans la mesure du possible, des éléments pour alimenter le programme de nouveaux livrables.

L'Annexe 2 détaille les contenus des événements et les modalités de formations.

ARTICLE 3. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre en place tous les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à la réalisation de ses objectifs (cf. tableau ci-dessous),
- Contribuer à la promotion du programme Advenir,
- Animer l'ensemble des sessions de formation nécessaire afin de l'atteinte de ses objectifs annuels de formation (cf. tableau ci-dessous),

- Animer deux journées par an consacrées à des opérations de sensibilisation grand public dénommées « Journées Véhicules Electriques » (cf. Annexe 5),
- Participer à l'ensemble des réunions mensuelles et séminaires prévus à l'Article 4,
- S'appuyer systématiquement et exclusivement sur les supports et contenus validés par l'Avere France dans l'organisation et la tenue des divers événements prévus,
- Veiller au strict respect des chartes graphiques et des obligations de visibilité décrites en **Annexes 6 et 7**,
- Réaliser l'ensemble des actions de reporting nécessaires à la bonne exécution du Contrat, et notamment la production des pièces justificatives associées à la tenue de chaque événement,
- Tenir à la disposition de l'Avere France, à tout moment pendant cinq (5) ans à compter de la signature du Contrat et sous 48h, les justificatifs associés à chaque type d'événement prévus en **Annexe 4** sur simple demande de cette dernière pour des opérations de contrôle.

Tableau des objectifs du Prestataire :

En nombre de personnes formées ou sensibilisées	2026	2027	Total
Personnes sensibilisées Journée VE	1000*	1000*	4
Personnes formées formation étudiants	750	750	1 500
Personnes formées formation pro. de l'immobilier	130	130	260
Personnes formées formation élus et acteurs locaux	130	130	260
Personnes formées formation verdissement des flottes	80	180	260

* 1 000 personnes sensibilisées via l'organisation de deux journées VE

** Formation disponible à partir du S2 2026

ARTICLE 4. Modalités d'exécution des Prestations

4.1

Les Prestations feront l'objet d'un reporting mensuel présenté chaque mois lors d'une réunion de suivi entre l'Avere France et le Prestataire.

A cette occasion, le Prestataire devra renseigner sur l'outil Digiforma les justificatifs liés à chaque formation ou événement selon les modalités définies en Annexe 4.

4.2

Le Prestataire sera convié chaque semestre à un séminaire d'équipe d'une durée d'une journée, organisé par l'Avere-France.

La participation à ces deux séminaires par an est obligatoire. Toute absence du Prestataire non justifiée d'un motif légitime pourra constituer un manquement à son obligation contractuelle de collaboration susceptible de justifier la rupture du Contrat.

4.3

Le Prestataire participera à des réunions de travail collectives sur des thématiques où il a un intérêt ou une pertinence particulière dans le cadre de l'amélioration continue du programme et le partage d'expérience.

4.4

Le Prestataire nomme comme représentant principal aux réunions mensuelles et séminaires : **[à compléter]**.

Le Prestataire nomme comme suppléant au représentant principal aux réunions mensuelles et séminaires : **[à compléter]**.

Tout changement de représentant devra être notifié préalablement par écrit à l'Avere-France.

La participation à chaque réunion mensuelle est obligatoire. Toute absence du Prestataire non justifiée d'un motif légitime pourra constituer un manquement à son obligation contractuelle de collaboration susceptible de justifier la rupture du Contrat.

4.5

Chaque année et au plus tard le 31 janvier, un compte rendu complet des Prestations réalisées sur l'année écoulée devra être adressé par le Prestataire à l'Avere-France.

Ce compte rendu devra comprendre :

- Le détail des actions de partenariats réalisées ;
- Le détail des actions d'organisation d'événements réalisées,
- Un relevé mensuel des événements organisés le mois précédent par le Prestataire précisant la date, le lieu, le nombre de participants et une synthèse des événements,

Pendant toute la durée du Contrat, le Prestataire produira sous quinzaine à compter de l'évènement organisé l'ensemble des justificatifs définis en **Annexe 4** associés.

ARTICLE 5. Conditions financières

En contrepartie de l'exécution des Prestation, le Prestataire percevra :

- Une rémunération forfaitaire mensuelle de gestion de projet,
- Une rémunération mensuelle par nombre de personne formées,
- Une rémunération mensuelle par Journée VE organisée,
- Une rémunération conditionnelle annuelle en fonction de l'atteinte de ses objectifs contractuels.

5.1 Rémunération forfaitaire mensuelle de gestion de projet

En début de mois n+1 et au plus tard le 10, dans le cadre de la facturation mensuelle, le Prestataire transmettra à l'Avere France une facture pour demander le versement des montants forfaitaires associés tel que décrit dans la proposition financière du Prestataire et détaillée dans le tableau ci-dessous.

Le montant total prévu sur la durée du contrat tel qu'indiqué sur la grille commerciale sera ramené au mois et sera également facturé mensuellement (soit 1/24ème du montant total prévu).

Montant forfaitaire mensuel :

	Montant forfaitaire pour 24 mois (en € HT)	Montant forfaitaire mensuel (en € HT)
Participation active au dispositif projet	X [à compléter]	X / 24 [à compléter]
Participation active à l'amélioration continue du dispositif	Y [à compléter]	Y / 24 [à compléter]
Prospection territoriale et recrutement des publics cibles	Z [à compléter]	Z / 24 [à compléter]
Reporting et gestion de projet	W [à compléter]	W / 24 [à compléter]
Total	T [à compléter]	T / 24 [à compléter]

5.2 Rémunération mensuelle par personne formées

En début de mois n+1 et au plus tard le 10, dans le cadre de la facturation mensuelle, le Prestataire transmettra à l'Avere France un relevé du nombre de personne formées pour le compte d'Advenir Formations pour demander le versement des montants forfaitaires associés tel que décrit dans la proposition financière du Prestataire et détaillée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération par personne formée :

	Coût apprenant par (en € HT)
Organisation et animation de la formation d'un apprenant lors d'une session de formation professionnelle* (dimension type 10 personnes)	X [à compléter]
Organisation et animation de la formation d'un apprenant lors d'une session de formation étudiant (dimension type 30 personnes)	Y [à compléter]

5.3 Rémunération mensuelle par Journée VE organisée

En début de mois n+1 et au plus tard le 10, dans le cadre de la facturation mensuelle, le Prestataire transmettra à l'Avere France un relevé du nombre de Journée VE organisée pour le compte d'Advenir Formations pour demander le versement des montants forfaitaires associés tel que décrit dans la proposition financière du Prestataire et détaillée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération par Journée VE organisée :

	Coût apprenant par (en € HT)
Tenue d'une Journée VE	[à compléter]

5.4 Rémunération conditionnelle bonus

Une rémunération de bonus annuel pourra être versée en même temps que la rémunération mensuelle du mois de janvier de chaque année, en fonction de la réalisation des objectifs du Prestataire.

La rémunération de bonus annuel d'un montant maximum de base de 16 000,00 € sera versée au Prestataire en fonction de l'atteinte de ses objectifs fixés à l'Article 3.

Le barème suivant fixe le niveau d'atteinte des objectifs du Prestataire :

Niveau d'atteinte de l'objectif	Niveau de bonus associé
Atteinte de plus de 90% des objectifs et 70% de l'objectif de chaque cible	100% du bonus
Atteinte de plus de 70% de l'objectif et 60% de l'objectif de chaque cible	50% du bonus
Atteinte de moins de 70% de l'objectif ou moins de 60% de l'objectif de chaque cible	Pas de bonus

L'atteinte ou non des objectifs sera évaluée unilatéralement par l'Avere France au regard des reportings mensuels du Prestataire et de la fourniture des dossiers justificatifs relatif à chaque évènement. La décision de l'attribution et le montant du bonus annuel ne pourra pas faire l'objet d'une contestation par le partenaire.

12.

5.5 Modalité de paiement

Le règlement de chaque facture sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Partenaire dont les coordonnées bancaires auront été préalablement transmises à l'Avere France.

Il est précisé que ces prestations sont soumises à TVA et que le paiement sera réalisé TVA en sus.

Les factures seront transmises en début de mois pour le mois n-1 et au plus tard le 10. Elles sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur réception.

En cas de retard de paiement et à défaut de versement des sommes dues par l'Avere-France au-delà de l'échéance susvisée, des pénalités de retard calculées au taux conventionnel égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité de la facture, seront automatiquement et de plein droit acquis au Prestataire sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du code de commerce

5.6 Eléments exclus de toute facturation à l'Avere-France

Les frais de restauration, de déplacement et de nuitée ne sont pas pris en charge par l'Avere-France.

Aucun surcoût ne saurait être mis à la charge d'Avere-France, sans accord préalable et écrit de ce dernier.

ARTICLE 6. Responsabilité – Assurances

6.1 Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre du Contrat est initié, coordonné et mis en œuvre par le Prestataire qui en assume l'entière responsabilité. De même que les formations et travaux issus du Contrat (notamment sessions de formations, événements de sensibilisation, publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la seule responsabilité du Prestataire.

Il est expressément convenu entre les Parties, que la responsabilité de l'Avere France ne pourra être engagée du fait de l'utilisation, par le Prestataire, de son soutien dans le cadre du Contrat, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel.

6.2 Assurance du Prestataire

Le Prestataire est titulaire d'une assurance responsabilité civile générale auprès d'une compagnie notoirement solvable, couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée d'exécution du Contrat.

Le Prestataire transmettra à l'Avere France un justificatif de cette assurance dans les quinze (15) jours de la signature du Contrat. Le Prestataire maintiendra cette assurance et justifiera du paiement des primes afférentes à l'Avere France à première demande.

ARTICLE 7. Communication – Propriété intellectuelle

7.1 Communication par le Prestataire

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par le Prestataire et impliquant l'Avere France, le programme Advenir ou la marque Je-roule-en-electrique.fr fera l'objet d'un accord préalable écrit par l'Avere France.

Le Prestataire s'engage à se conformer à la charte de communication du programme, disponible en **Annexe 6**, pour s'assurer du bon usage des éléments de communication du programme.

En cas d'accord de l'Avere France, le Prestataire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Advenir » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien du programme Advenir piloté par l'Avere France, lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre du Contrat, pendant toute la durée du Contrat.

7.2 Communication par l'Avere France

Toute action de communication, écrite ou orale de l'Avere France, impliquant le Prestataire fera l'objet d'un accord préalable du Prestataire.

7.3 Propriété intellectuelle

Tous les documents, logiciels, renseignements techniques ou de toute autre nature appartenant à l'Avere-France et mis à disposition du Prestataire aux fins d'exécution des Prestations, demeureront la propriété exclusive de l'Avere-France et ne pourront en aucun cas être utilisés par le Prestataire à d'autres fins que la stricte exécution du Contrat.

A l'issue de l'exécution des Prestations, le Prestataire s'engage à restituer automatiquement à l'Avere-France l'ensemble des documents, logiciels, supports, outils qui lui aura été confié dans le cadre de l'exécution du Contrat et s'engage à n'en conserver aucune copie.

7.4 Utilisation des documents de l'Avere France par le Prestataire

L'Avere France autorise expressément le Prestataire à reproduire, représenter, diffuser, à des fins de communication, promotion et information interne et externe dans le cadre de son activité, en France, les documents de présentation d'information et de promotion des activités de l'Avere France et ce, sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature du Contrat, aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations à la charge du Prestataire en vertu du Contrat.

7.5 Liens hypertextes

Dans le cadre du présent Contrat, l'Avere France autorise expressément le Prestataire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers ses sites situés aux adresses Internet <https://www.je-roule-en-electrique.fr/>, <https://avere-france.org/>, <https://advenir.mobi/>.

Réciproquement, le Prestataire autorise expressément l'Avere France à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse **[à compléter]**.

ARTICLE 8. Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées entre elles dans le cadre de la préparation, la transmission et l'exécution du Contrat. En conséquence, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer, céder, transmettre de quelque façon que ce soit et pour quelque fin que ce soit autre que l'objet du Contrat, les informations notamment confidentielles qu'elle pourrait obtenir dans le cadre de l'exécution du Contrat, sans le consentement préalable, écrit et exprès de l'autre partie.

A ce titre, tout document qui serait éventuellement mis à disposition par le Prestataire est destiné à l'usage exclusif de l'Avere-France et réciproquement. Sauf accord préalable et express de la Partie concernée, il ne doit être ni transmis, ni mis à disposition, ni cédé ou publié de quelque manière que ce soit, quel que soit le support, au bénéfice de toute autre personne.

A défaut pour l'une des Parties de respecter cette obligation de confidentialité, la partie défaillante s'oblige à verser une indemnité forfaitaire à l'autre partie d'un montant de 10 000 euros, nonobstant toute somme qui pourrait être sollicité en justice.

ARTICLE 9. Durée du Contrat

Le Contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties et est conclu pour une durée déterminée qui s'achèvera **le 31/12/2027**.

Le Contrat ne pourra faire l'objet d'une tacite reconduction, toute prolongation ou reconduction devra faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

ARTICLE 10. Inexécution du Contrat

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par le Prestataire de ses obligations contractuelles prévues aux articles 3,4,6,7, 8, 11 et 12 et/ou en cas d'atteinte à l'image de l'Avere France ou du programme Advenir, après une mise en demeure de l'Avere France par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, le Contrat sera résolu, conformément aux articles 1217 et suivants du Code civil.

En cas de résolution du contrat pour inexécution ou manquement du Prestataire à ses obligations contractuelles, l'Avere-France se réserve le droit de solliciter la restitution des sommes qui auraient été versées pour des Prestations non effectivement réalisées en intégralité à la date de la résolution du contrat, notamment au regard du niveau d'atteinte des objectifs prévus à l'article 3.

Les droits et obligations qui, par nature, devront perdurer après la fin du Contrat produiront toujours leurs effets (notamment les clauses de confidentialité, d'audit, responsabilités et les clauses relatives aux litiges).

ARTICLE 11. Audit

L'Avere-France en sa qualité de porteur du programme ADVENIR est soumise à des audits réguliers.

Afin de respecter ses propres obligations, l'Avere-France se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix soumis à une obligation de confidentialité, à tout audit qu'il jugera nécessaire afin de vérifier la bonne exécution des Prestations et le respect des obligations contractuelles par le Prestataire et ce pendant toute la durée du Contrat et jusqu'à deux (2) ans après le terme de celui-ci quel qu'en soit le motif.

L'Avere-France notifiera au Prestataire son intention de procéder à un audit par écrit, au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue de l'audit. L'audit sera réalisé pendant les heures ouvrées normales du Prestataire et de manière à limiter autant que possible les perturbations sur l'activité de ce dernier.

Le Prestataire s'engage à coopérer pleinement avec l'Avere-France ou son mandataire lors de la réalisation de l'audit et à fournir l'ensemble des documents, informations et accès nécessaires à sa réalisation.

Le rapport d'audit devra être déposé dans un délai de deux (2) mois. Si ce rapport révèle des éléments défavorables quant à l'exécution des Prestations et le respect des engagements contractuels du Prestataire, ce dernier sera convoqué pour évoquer les actions correctives à mettre en œuvre.

Les frais directs liés à la réalisation de l'audit seront à la charge de l'Avere-France, sauf en cas de manquement avéré du Prestataire, auquel cas ces frais pourront lui être imputés.

ARTICLE 12. Données des parties prenantes (y compris personnelles)

Les données (y compris à caractère personnel) des personnes prospectées, seront collectées et traitées par le Prestataire pour la préparation des sessions de formation.

Les données des participants aux formations seront utilisées pour le reporting des actions à l'Avere France.

Le Prestataire tiendra à la disposition de l'Avere France, à tout moment pendant cinq (5) ans à compter de la signature du Contrat et sous 48h, les données des participants sur simple demande de cette dernière pour des opérations de contrôle.

Dès lors, les deux Parties s'engagent à :

- Ne pas divulguer ces données (y compris à caractère personnel) excepté dans les conditions prévues au présent Partenariat ou sous réserve du consentement explicite des personnes concernés ; et
- Ne pas vendre, céder, louer ou exploiter commercialement ces données y compris de manière agrégée et/ou anonymisée ; et
- Autoriser le Prestataire à faire connaître son activité ainsi que les services qu'il propose aux personnes prospectées et aux participants aux sessions de formation ; et
- Confirmer à l'autre Partie avoir mis en place les mesures organisationnelles et techniques afin d'assurer la protection des données (y compris à caractère personnel) contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte fortuite, altération, accès ou divulgation non autorisée ainsi que contre toute forme de traitement illicite.

12.1 Objet

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire (ci-après désigné spécifiquement, « le **Sous-traitant** » dans le présent article) s'engage à effectuer pour le compte de l'Avere France (ci-après désigné spécifiquement, « le **Responsable de traitement** » dans le présent article) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

12.2 Description de l'utilisation des données personnelles concernée

Le Sous-traitant collecte des données personnelles des parties prenantes du Responsable de traitement et notamment leurs noms, prénoms, adresses postales, adresses email ou numéro de téléphone (« les Données Personnelles ») dans le cadre de l'exécution des Prestations.

12.3 Obligations du Sous-traitant vis-à-vis du Responsable de traitement

Le Sous-traitant s'engage à :

1. utiliser les Données Personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet du Contrat.
2. garantir la confidentialité des Données Personnelles.
3. veiller à ce que ses salariés :
 - Respectent la confidentialité des Données Personnelles,
 - N'extraient, ne modifient, ni effacent des Données Personnelles,
 - Reçoivent une formation en matière de protection des données à caractère personnel si nécessaire.

4. Sous-traitance :

Le Sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le Sous-traitant ultérieur ») pour mener des missions spécifiques, impliquant une utilisation de Données Personnelles. Dans ce cas, il en informe préalablement et par écrit le Responsable de traitement. Cette information doit indiquer clairement les missions sous-traitées concernées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur et la durée du contrat de sous-traitance.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent Contrat, et spécifiquement les stipulations du présent article. Il appartient au Sous-traitant de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que toute utilisation de Données Personnelles par ce dernier réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant demeure pleinement responsable devant le Responsable de traitement de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

5. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Sous-traitant de fournir aux personnes concernées toute information utile sur l'utilisation de leurs données personnelles, notamment au moment de leur collecte.

6. Exercice des droits des personnes

Le Sous-traitant doit s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits de Clients sur leurs données : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

7. Notification des violations de Données Personnelles

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute violation de Données Personnelles dans un délai maximum de 24 heures ouvrées après en avoir eu connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

8. Analyse d'impact

Le Sous-traitant s'engage réaliser d'éventuelles analyses d'impact relatives à la protection des données.

9. Mesures de sécurité

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité adéquates au regard des exigences du RGPD.

10. Délégué à la protection des données

Si cela s'avérait nécessaire, le Sous-traitant nommera un délégué à la protection des données (DPO) conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données. Suite

à cette nomination, le Sous-traitant communiquera les coordonnées complètes du DPO au Responsable de traitement

11. Documentation

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations dans le cadre du présent article.

12. Accessibilité des Données Personnelles hors de l'Union Européenne

Les données personnelles pourront faire l'objet de traitements réalisés hors du territoire de l'Union Européenne, sous réserve de l'information préalable du Responsable du Traitement et de la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer un niveau de protection des données suffisant et approprié.

ARTICLE 13. Force majeure

La Force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un cas de Force majeure, la Partie concernée notifie promptement l'autre de la situation par lettre recommandée avec avis de réception en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues au Contrat ainsi que tout document justificatif attestant de la réalité du cas de Force majeure.

Sont considérés comme documents justificatifs notamment mais pas exclusivement toute déclaration, attestation, législation, décret, arrêté ou autres mesures prises par une personne morale de droit public au niveau local, national ou international concernant les événements invoqués comme situations de Force majeure.

Toute suspension d'exécution du Contrat par application du présent article sera strictement limitée aux engagements dont les circonstances de Force majeure auront empêché l'exécution et à la période durant laquelle les circonstances de force majeure auront agi.

En tout état de cause, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des prestations.

Passé le délai de suspension des obligations, si la situation de Force majeure se poursuit, le contrat sera résolu de plein droit.

ARTICLE 14. Dispositions Générales**14.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges**

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

Le Contrat est soumis au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

14.2 Intégralité du Contrat

Les Parties reconnaissent que le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

14.3 Modification du Contrat

Aucune modification du Contrat, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

14.4 Cession des droits et obligations

Le Contrat est conclu intuitu personae, en conséquence le Prestataire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant du Contrat, sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'Avere France.

L'Avere France pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par le Contrat.

Fait en 2 exemplaires

A [compléter par le lieu], le [compléter par la date de signature]

Pour l'Avere France

Pour le Prestataire

Annexe 4 : Description des justificatifs demandés pour chaque type d'événement

Des justificatifs devront être produits en continu et fournis par le Partenaire à l'issue de chaque événement financé par le programme. Ils devront demeurer disponibles pendant 5 ans à compter de la signature de la convention et devront pouvoir être transmis sous 48h sur simple demande de l'Avere-France pour des opérations de contrôle.

Des modèles de justificatifs prêts à compléter seront transmis par l'Avere-France à tous les partenaires afin de faciliter leur transmission. Les structures régionales devront les compléter et les déposer sur une plateforme partagée chaque mois.

Justificatifs nécessaires pour les sessions de formation :

- La liste d'émargement des participants
- Photo(s) de l'évènement
- Les évaluations de préformation, de satisfaction à chaud et à froid liés à la formation
- L'évaluation intervenant
- Export du rapport de quiz Kahoot ! (le cas échéant)
- Tout autre justificatif qui permettra de justifier de la tenue de l'évènement

Chaque justificatif pour les sessions de formation devra être déposé en pièce jointe associée à la session correspondante sur l'outil Digiforma.

La liste d'émargement des participants à la formation devra contenir les informations suivantes pour chaque participant : nom, prénom, adresse e-mail, structure à laquelle il appartient.

Ces informations devront être intégrées de manière informatique à la plateforme Digiforma afin de permettre au programme une traçabilité des personnes formées. Les justificatifs photo ou scan de fichier physique seuls ne pourront être acceptés.

L'outil Digiforma permettra au prestataire d'informatiser les listes d'émargement et la réalisation des questionnaires pour une gestion simplifiée.

Pour les événements de sensibilisation (journées VE) :

Pour attester de l'atteinte de cet objectif, le prestataire fournira à l'Avere-France un dossier justificatif dans lequel il intégrera tout justificatif de son choix contribuant à attester d'une interaction avec 500 personnes.

Pourront notamment être intégrés au dossier justificatif :

- Le dossier de description de la Journée VE validé par l'Avere-France (obligatoire)
- Plusieurs photo(s) de l'évènement (obligatoire)
- Liste des répondants au questionnaire de satisfaction et contenu des réponses des participants (obligatoire)
- Listing d'inscription à l'évènement ou liste d'émargement
- Élément statistique de fréquentation de l'évènement partagé par l'organisateur global

- Justificatifs de la tenue d'à minima deux temps forts parmi ceux présentés dans la description d'une journée VE (Annexe 5). Ex : Export du rapport de quiz Kahoot si des quizz ont été animés ou feuille d'émargement liée à l'animation proposée
- Tout autre élément qui viendrait appuyer la bonne réalisation des objectifs du programme

A réception du dossier de justificatifs, l'Avere-France procèdera à une appréciation globale dans le but valider l'atteinte de l'objectif des 500 personnes touchées. Une marge de flexibilité sera accordée pour la réalisation de cet objectif considérant qu'il ne sera pas impérativement demandé la transmission d'une preuve formelle d'interaction avec 500 personnes.

Cette liste est susceptible d'évoluer à la suite d'une décision du comité de pilotage.

Chaque justificatif pour les journées VE devra être transmis dans un dossier spécifique consacré à l'événement sur la plateforme Omnispace.

Annexe 5 : Description d'une journée VE et des attendus

Description de la journée VE

Une journée VE est un événement qui a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bénéfices du passage à la voiture électrique via les contenus du programme Advenir Formations afin de lever les freins à son adoption.

Attentes en termes de public touché

L'événement organisé ou sélectionné par la structure régionale devra permettre au programme de sensibiliser plus de 500 personnes à la mobilité électrique. Les événements de 1 000 visiteurs ou plus seront donc à privilégier.

Les événements grand public : salons, festivals, foires, événements sportifs et culturels, animations dans une zone commerciale, ... sont également à privilégier. Les événements en lien avec la mobilité, l'automobile, la transition énergétique au sens large pourront également être des cibles pertinentes.

Le choix de l'événement devra faire l'objet d'une validation de l'Avere-France afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs du programme (plus de détails en fin de document).

Pour attester de l'atteinte de cet objectif, le prestataire fournira à l'Avere-France tout justificatif de son choix contribuant à attester d'une interaction avec 500 personnes. Pour cela, le prestataire devra compléter le template de journée VE, disponible sur l'espace partagé.

A réception du dossier de justificatifs, l'Avere-France procédera à une appréciation globale dans le but de valider l'atteinte de l'objectif des 500 personnes touchées. Une marge de flexibilité sera accordée pour la réalisation de cet objectif considérant qu'il ne sera pas impérativement demandé la transmission d'une preuve formelle d'interaction avec 500 personnes.

Attentes en termes de contenu

Les supports Advenir Formations

L'ensemble des supports conçus dans le cadre du programme Advenir Formations seront mis en valeur par le prestataire lors des journées VE dans le cadre d'un stand. Les supports évolueront au fur et à mesure du programme et seront mis à disposition par l'Avere-France.

La structure régionale déploiera le kakemono Advenir validé par le programme si le barnum n'est pas installé (voir détails ci-dessous).

Toute autre diffusion de supports qui n'auraient pas été produits dans le cadre du programme (dépliants, flyers, kakemonos) est proscrite, dans l'objectif de respecter le devoir de neutralité du programme.

Le stand Advenir Formations

Les prestataires devront déployer le stand validé par le programme. Le stand est prévu pour une surface de 9m². Il peut être déployé en extérieur avec le barnum, ou en intérieur avec uniquement les éléments du stand.

Pour les stands déployés en extérieur :



Pour les stands déployés en intérieur :



Voici le détail de la composition du stand :

Description du contenu du stand Advenir Formations	
1 barnum 3x3m - <i>Facultatif</i>	
Kakemono – <i>Obligatoire, si le barnum n'est pas déployé</i>	
1 borne de médiation avec une prise T2 et son connecteur – <i>Obligatoire</i>	
1 borne factice – <i>Obligatoire</i>	
La voiture télécommandée, avec 2 batteries 12V et 1 télécommande – <i>Obligatoire</i>	
Un tapis « Place de stationnement » – <i>Facultatif</i>	
Deux panneaux de signalisation – <i>Facultatif</i>	
Deux chaises hautes – <i>Facultatif</i>	

Un tuto en format vidéo est disponible [sur Youtube](#) pour le montage du stand.

L'organisation d'un nombre minimum de temps forts

Lors de la journée VE, le prestataire organisera au moins deux temps forts qui pourront être :

- Le déploiement l'animation éco-batterie (fournie par l'Avere-France) à 5 reprises pendant la journée permettant de toucher 25 à 50 participants,
- Une session de formation complète sur la base des supports de formation Advenir,
- Une session de quiz ayant touché au moins 50 personnes^[1],
- Une projection de film ou une table ronde à destination du grand public dont le contenu reprend ceux des supports de formation et a été validé par l'Avere-France,
- Tout autre temps fort validé par l'Avere-France.

Si le prestataire souhaite proposer un temps fort différent, celui-ci fera l'objet d'une validation par l'Avere-France.

L'organisation obligatoire d'un jeu concours avec enquête satisfaction

Lors de chaque journée VE effectuée, le prestataire devra proposer un jeu concours offrant un lot (trottinette électrique ou vélo électrique) au participant gagnant.

Un visiteur pourra participer au jeu en répondant à un sondage au sujet de son profil, de son parcours sur le stand et de son niveau de satisfaction et d'apprentissage. Le contenu exact de ce questionnaire sera fourni par l'Avere-France et celui-ci sera diffusé via un QR code présent sur des flyers disposés sur le stand.

Le participant gagnant sera tiré au sort et recontacté par le prestataire à l'issue de la journée VE afin qu'il puisse récupérer son lot.

Les coûts afférents à l'organisation de ce concours pourront être intégrés dans le budget événementiel de la Journée VE.

Attentes en termes de présence de marque

Modalités générales de présence des marques

Les différentes marques du programme Advenir Formations devront être présentes dans toutes les phases de l'organisation d'un événement, c'est-à-dire lors de :

- la communication amont : programme, mailing, presse, poster, etc...
- la communication lors de l'événement : signalétique, stand, banderole, supports, etc...
- la communication aval : mailing, presse, etc...

Consignes d'usage des logos de chaque marque

Les marques ont été organisées par niveau de 1 à 4. La présence d'une marque sur un support de communication n'est possible que si l'ensemble des marques de niveau supérieur est également présente. La mise en valeur de chaque marque sur un support de communication devra correspondre au niveau de la marque.

Exemple : un logo de niveau 1 ne peut pas être plus grand qu'un logo de niveau 3

Éléments de contexte pour l'usage de chaque marque

Marque JREE : apparaît comme canal d'information sur toutes les communications

Marque prestataire : apparaît comme co-organisateur

Marque Advenir Formations : apparaît comme financeur

Marque Avere-France : apparaît comme porteur du programme Advenir Formations

Attentes en termes de présence sur place

La présence d'au moins une personne du prestataire sur le stand est obligatoire durant toute la durée de la journée VE. Il est en complément fortement recommandé de se faire

accompagner par un ou plusieurs hôtes ou hôtesse afin de s'assurer de pouvoir combiner les besoins opérationnels de gestion du stand et pédagogiques de transmission des contenus durant l'évènement.

Processus de validation d'un projet de Journée VE

La structure régionale transmettra à l'Avere-France un projet de la journée VE qu'elle souhaite organiser à minima 2 mois avant la date prévue et de préférence 3 mois avant.

Ce projet détaillera les éléments ci-dessous :

- Une description de la journée avec le nombre de visiteurs attendus,
- Les attentes en termes de public touché par le stand Advenir,
- La description du stand prévu,
- La description des deux temps forts prévus lors de l'évènement,
- La description du dispositif de communication prévu en amont, le jour J et en aval (faisant notamment le point sur les présences de marques),
- La description des budgets sollicités, en précisant principaux postes de dépenses.

Les postes de dépenses éligibles à une prise en charge par le programme Advenir Formations sont les suivants :

- Location de l'espace dédié à la mise en place du stand
- Prestation d'hôte et d'hôtesse
- Impression de supports de formation validés par le programme
- Location d'un véhicule pour transporter le stand
- Communication dédiée à la présence du stand Advenir après validation des contenus et visuels.

Si un prestataire souhaite proposer un poste de dépense différent, celui-ci fera l'objet d'une validation par l'Avere-France.

Les postes de dépenses qui ne sont pas éligibles :

- Les frais de bouche et d'hôtels

La production de goodies non validés par le programme

[1] Le quiz devra faire l'objet d'une validation préalable par l'Avere-France

Annexe 6 : Description de Digiforma

Digiforma est une plateforme en ligne conçue pour simplifier la gestion et l'animation des organismes de formation. Elle s'adresse aux formateurs indépendants comme aux structures de formation plus importantes, en offrant un outil **tout-en-un** pour piloter à la fois l'administratif, le suivi pédagogique et l'expérience des apprenants.

Chaque nouveau partenaire recevra une formation à la plateforme Digiforma dès son arrivée au sein du programme Advenir afin de faciliter sa prise en main.

Digiforma propose plusieurs fonctionnalités clés :

Gestion administrative

- Création et personnalisation des conventions, devis, factures, convocations.
- Suivi des financements et conformité avec Qualiopi et OPCO.
- Archivage et traçabilité des documents.

Gestion pédagogique

- Construction de parcours de formation (présentiel, distanciel, mixte).
- Mise à disposition d'un espace apprenant avec supports, modules e-learning et ressources.
- Évaluations, quiz, questionnaires de satisfaction intégrés.

Suivi et pilotage

- Tableaux de bord et statistiques sur l'activité.
- Suivi des présences et résultats.
- Exports pour vos reporting financiers et pédagogiques.

Expérience apprenant

- Plateforme en ligne ergonomique et accessible.
- Interaction via forums, partages de documents, questionnaires.
- Accès aux supports de cours et aux attestations en ligne.

Plus d'informations sur www.digiforma.com/

Annexe 7 : Charte de communication du programme

Objectif de la charte de communication

La présente charte vise à garantir une harmonisation et une cohérence en termes de communication lors de toute action de communication, écrite ou orale, ayant pour objectif de promouvoir le programme Advenir Formations.

Attentes générales en termes de communication

1. Présence des marques

Les marques apparaissent dans toute communication de la manière suivante :

Avere-France : comme porteur du programme Advenir Formations

En ce sens, la mention du « **programme Advenir Formations porté par l’Avere-France** » apparaît dans toute communication.

Advenir Formations : comme principal financeur

je-roule-en-electrique.fr : comme canal d’information

Prestataire régional : comme porteur du programme Advenir Formations en Région

Ministère de la Transition énergétique et Ademe : comme partenaires du programme Advenir Formations

2. Ecriture des marques

Les marques pilotées par l’Avere-France s’écrivent toujours de la manière suivante :

- **Avere-France**, ne s’écrit jamais : Avere France, AVERE France, Avere ou Averé
- **Advenir Formations**, ne s’écrit jamais : ADVENIR Formations, ADVENIR FORMATIONS, advenir formations ou Advenir Formation
- **je-roule-en-electrique.fr**, ne s’écrit jamais : jerouleenelectrique

3. Présence des logotypes

Les marques ont été organisées par niveau de 1 à 4.

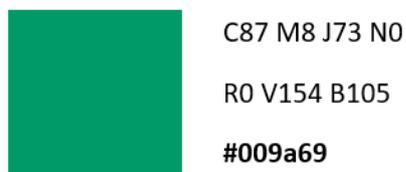
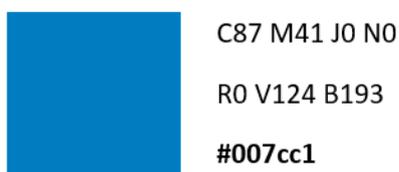
D'un point de vue opérationnel, l'idée est que la présence des marques sur un support de communication soit possible si l'ensemble des marques de niveaux supérieurs sont présentes. En complément, le niveau de visibilité de chaque marque sur un support de communication correspondra à son niveau d'appartenance.

Exemple : un logo de niveau 1 ne peut pas être plus grand qu'un logo de niveau 3.



4. Les couleurs principales

Les couleurs présente sur les logos du programme sont listées ci-contre. Pour la réalisation du dégradé du couleur présent sur le mot « ADVENIR » il s'agit de l'association de la couleur #007CC2 allant vers la couleur #88BD24. Le bleu foncé (#243061) est utilisé pour le mot « FORMATIONS ».



5. Les typographies

Les typographies suivantes sont à utiliser dans les cas suivants :

- **Josephine Sans Bold**, utilisable pour l'impression et web pour les titres de tous les niveaux.
- **Azo Sans**, uniquement pour les supports destinés à l'impression et pour les textes.
- **Poppins**, typographie de remplacement pour la Azo Sans. Mais à n'utiliser que si Azo Sans est indisponible sur les logiciels.

LES TITRES

Josephine Sans Bold

AÀÄBCDEÈÉÊËFGHIÏJKLM
NOPQRSTUÚÛÜVWXYZ
aàbcdeéèêëfghiïjklm nopqrstuùvwxyz
0123456789 ,,:!/\?ù^" «&»'()-_ç

LES TEXTES

AZO SANS

AÀÄBCDEÈÉÊËFGHIÏJKLM
NOPQRSTUÚÛÜVWXYZ
aàbcdeéèêëfghiïjklm nopqrstuùvwxyz
0123456789 ,,:!/\?ù^" «&»'()-_ç

LES TEXTES

Poppins

AÀÄBCDEÈÉÊËFGHIÏJKLM
NOPQRSTUÚÛÜVWXYZ
aàbcdeéèêëfghiïjklm nopqrstuùvwxyz
0123456789 ,,:!/\?ù^" «&»'()-_ç

Attentes spécifiques en termes de communication

1. Communication événementielle

Les différentes marques, mentionnées ci-dessus, seront présentes dans toutes les phases de l'organisation d'un événement, c'est-à-dire lors de :

- la communication amont : programme, mailing, presse, poster, site Internet, réseaux sociaux, etc.
- la communication lors de l'événement : signalétique, stand, supports, goodies, site Internet, réseaux sociaux, etc.
- la communication aval : mailing, presse, newsletter, site Internet, réseaux sociaux, etc.

Voir l'Annexe 5 pour la communication spécifique aux Journées VE.

2. Communication sur les réseaux sociaux

Twitter – Les éléments suivants sont à retrouver dans les publications :

- l'identification du compte **@AvereFrance** à minima sur les images
- l'identification du compte **@JeRouleEnElec** à minima sur les images
- le hashtag **#AdvenirFormations** dans le corps de la publication

LinkedIn – Les éléments suivants sont à insérer dans le corps des publications :

- la mention du « **Programme Advenir Formations porté par l'Avere-France** »
- l'identification de la **page Avere-France** (possible dans la mention précédente)
- l'identification de la **page Je Roule En Electrique**
- le hashtag **#AdvenirFormations**

En cas d'absence de ces éléments dans la publication d'un acteur externe, le prestataire est invitée à les intégrer par le biais d'un commentaire ou d'un repartage de la publication.

Annexe 8 : Marques de l'Avere-France

Avere-France



Advenir



Advenir Formations



Jerouleelectrique.fr

